

### **CONSEIL MUNICIPAL** DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour. accompagnée des rapports subséquents, en date du 22 septembre 2016 de Madame Mireille GREAU, Maire.

Étaient présents : Mireille GREAU, Patricia TISSEAU, Jean VRIGNON, Bernard VOLLARD, Thierry BENOTEAU, Marie-Marguerite GATINEAU, Jean-Pierre PETORIN, Huguette VANHAUTE, Jean-Michel PINEAU, Pascale BEHIN, Olivier VRIGNON; Céline PAOLI, Laëtitia GREFFARD, Noëlla DUCLOUT, Nathalie THIOUX.

#### Etaient excusés:

Alexis VON SCHNEIDER qui donne procuration à Jean-Michel PINEAU Alain MICHEAU qui donne procuration à Thierry BENOTEAU Sonia GINDREAU qui donne procuration à Bernard VOLLARD. Maryline GIRAUD qui donne procuration à Céline PAOLI

Le Conseil municipal nomme le secrétaire de séance : Huguette VAN HAUTE

La séance ouvre à 20h35.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider le compte-rendu de la séance du 28 juillet 2016.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION 16-09-056 DES INONDATIONS DES MARAIS DU PAYRE

Pierre BERTHOME, président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des marais du Payré, et Paul GABORIT, animateur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations au sein du S.M.E.A., présentent le PAPI d'intention qui a été élaboré.

Ainsi, afin de promouvoir une gestion durable et intégrée des risques littoraux sur son périmètre ( à savoir: Talmont Saint Hilaire, Jard sur Mer et Saint Vincent sur Jard), le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Marais du Payré (SMEA) s'est engagé dans l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) suite à la tempête Xynthia (2010).

Le PAPI vise à renforcer les connaissances sur les risques d'inondations, et ainsi réduire les conséquences sur la population et l'environnement. L'objectif est ainsi de faire émerger une stratégie locale explicite et partagée de gestion des inondations.

Suite à une réunion de présentation du PAPI d'intention aux communes concernées début juillet dernier, le SMEA se propose de venir présenter le programme et ses objectifs aux conseils municipaux des 3 communes concernées;

M. BERTHOME évoque les enjeux institutionnels liés au transfert de la compétence GEMAPI et au retrait du Conseil Départemental du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des marais du Payré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après avoir entendu l'exposé de M. BERTHOME et M. GABORIT et pris connaissance des enjeux du sujet, le Conseil Municipal prend acte du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations.

#### 16-09-057 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS 2017

Chaque année, le Conseil municipal peut se prononcer sur la redevance d'assainissement communale applicable l'année suivante.

Madame le Maire rappelle que le tarif acquitté par un usager pour l'assainissement collectif se compose :

- de la rémunération du délégataire ;
- d'une part qui est reversée à la collectivité pour financer les investissements sur le réseau et la station ;
- de redevances reversées à l'Agence de l'eau (redevance pour modernisation des réseaux de collecte);
- et de la T.V.A (10%).

Les tarifs communaux (surtaxe) n'ont pas subi d'augmentation depuis 2012. Madame le Maire propose de conserver la stabilité des tarifs de la part communale de la redevance assainissement:

- > part fixe abonnement annuel: 36,00 € H.T;
- > part proportionnelle de consommation : 0,31 € H.T par m3.

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

**-D'APPROUVER**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs de la redevance assainissement (par fixe abonnement annuel, comme suit :  $36,00 \in H.T$ , part proportionnelle de consommation :  $0,31 \in H.T$  par m3).

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

### 16-09-058 - REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE A POLLUTION - PLAGE DE BOISVINET

Le jeudi 28 juillet dernier, les services municipaux sont intervenus sur la plage de Boisvinet suite à une pollution.

Cet incident a été causé par un dysfonctionnement du réseau privé d'eaux usées de la résidence « Les Sables d'Or ». Nos services ont d'ailleurs contacté l'agence pour les prévenir du problème.

La pollution ayant pour origine un dysfonctionnement de réseau privatif, le syndic de la résidence a accepté la prise en charge des frais de dépollution ainsi que suit :

Intervention	Durée	Coût ,
Main d'œuvre	5h	109,74 €
Tractopelle	1h	45,00 €
Camion	1h	45,00 €
TOTAL	199,74 €	

#### Il est proposé au conseil municipal de :

- **SOLLICITER** le remboursement des frais occasionnés par la dépollution auprès du syndic de copropriété de la résidence « Les Sables d'Or », pour un montant de 199,74 €
  - **D'AUTORISER** Mme le Maire à assurer la mise en recouvrement de cette somme.

Les propositions ci-dessus sont mises aux voix et donnent les résultats suivants :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

#### 16-09-059 - MODIFICATION DE BAIL A FERME

Lors de sa séance du 29 octobre 2009, le conseil municipal avait délibéré sur le renouvellement des baux à ferme pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2008.

Les parcelles appartiennent en indivision aux communes de Jard sur Mer et Saint Vincent sur Jard. Elles sont réparties de la manière suivante, au prix (en 2009) de 106 € l'hectare (le fermage est réévalué chaque année).

M. MURAIL Jean-Claude	AI 73	1 ha 11.40 ares
La Tigerie	ZE 91	1 ha 69.70 ares
Saint Vincent sur Jard	ZL 266	1 ha 79.62 ares
	ZK 74	56.80 ares
M. GREAU Claude La Coutardière Saint Vincent sur Jard	ZI 194	1 ha 98.40 ares
M. VRIGNON Jean-Yves La Tigerie	ZI 55	2 ha 14.80 ares
Saint Vincent sur Jard		

Le 12 juillet dernier, le GAEC VRIGNON nous informe du départ en retraite de M. VRIGNON Jean-Yves à la date du 1<sup>er</sup> août 2016, et propose de transférer le bail au nom d'Anne-Sophie VRIGNON, membre de ce GAEC.

Toutes les autres modalités du bail, et notamment la date d'échéance de celui-ci (31/10/2017), restent inchangées.

Il est demandé au conseil municipal de modifier le bail en établissant un avenant, et de conserver les autres modalités du bail.

Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité, APPROUVE la modification du bail à ferme tel que proposée et DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer l'avenant à intervenir.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

#### 16-09-060 – DISSOLUTION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA POLICE MUNICIPALE

Le 14 octobre 2002, le Préfet de la Vendée a institué auprès de la police municipale de la commune de Jard sur Mer une régie de recettes de l'Etat pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L. 2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L 121-4 du Code de la Route.

Pour assurer cette fonction, un régisseur titulaire et un régisseur suppléant ont été nommés pour prendre en charge les fonds, valeurs et pièces justificatives de la régie. Ils procèdent également à toutes les opérations que comporte son fonctionnement, conformément à la réglementation en vigueur.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, les amendes forfaitaires de la police de la circulation sont encaissées par Procès Verbal Electronique (PVE), conformément à la délibération du 12 novembre 2015 – n°15-11-092. De ce fait, la régie créée en 2002 n'a plus d'utilité.

Afin de dissoudre cette régie, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de la cessation de l'exploitation de celle-ci. Les régisseurs seront également déchus de ces fonctions.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

#### 16-09-061 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### Mme le Maire présente :

1) Suite à la réorganisation du service d'entretien des bâtiments, il est proposé au conseil municipal de modifier le temps de travail d'un agent, actuellement à 19h/semaine, pour un poste à 28h/semaine, à compter du 1er octobre 2016. Le comité technique du Centre de Gestion a été saisi le 30 août pour avis sur cette modification. L'augmentation du temps de travail étant supérieur à 10 %, il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe de 19h/sem et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe de 28h/sem.

- 2) Par ailleurs, dans le cadre des possibilités d'avancement de grade, il convient également de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe, et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à compter du 1er octobre.
- 3) Enfin, un agent sur le poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (17h30) a été mis en retraite au 1er juillet 2016, ce poste devient alors vacant. Suite à ce départ en retraite et dans le cadre de perspective d'évolution au service portuaire, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique de 2ème classe à 17h30 / semaine, et de créer un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1er octobre. Ce poste serait vacant dans l'attente d'un recrutement par l'autorité territoriale.

Ainsi, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi que suit :

And the second of the second of the second	Poste ouver	Poste occupé	Dont TNC	Détachement ou mactivité	Observations
Administrative	7 postes	7 agents			
Attaché	1	1		et en détachement DGS	
Rédacteur Principal 1ère classe	1	1			
Adjoint administratif Principal 1ère classe	3	3			
Adjoint administratif Principal 2ème classe	0	0			*
Adjoint administratif 1ère classe	1	1			
Adjoint administratif 2ème classe	1	1			
Patrimoine et bibliothèque	1 poste	1 agent			
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	1			
Animations	1 poste	1 agent			
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	. 1			
Police municipale	2 postes	2 agents			
Brigadier chef principal	1	1			
Gardien	1	1			
Sociale	1 poste	1 agent			
ATSEM principal 2ème classe	1	1		plus 1 agent en disponibilité	
Technique	23 postes	21 agents			
Ingénieur	1	0			
Technicien principal 1ère classe	1	1			
Technicien	2	1			~ création d'un poste à temps complet (service portuaire)
	1	1			complet (service portuaire)
Agent de maîtrise principal	2	2			
Agent de maîtrise Adjoint technique principal 1ère classe	3	3		plus 1 agent en disponibilité	
Adjoint technique principal 2ème classe  Adjoint technique principal 2ème classe	7	7	<del>1 poste à 19h/sem</del> 1 poste à 28h/sem	pius Tageur eu disbouidilite	"suppression du poste de 19h/sem "création du poste de 28h/semaine "création d'un poste de 35h (suite à avancement de grade)
Adjoint technique 1ère classe	1	1			~ suppression d'un poste (avancement de grade)
Adjoint technique 2ème classe	5	5	1 poste à 17h30/sem 1 poste à 24h/sem 1 poste à 32h/sem		~ départ d'un agent en retraite (poste 17h30/sem)
IDIAL	35	33 postes occu	ipes is agents activited	Lagent en détachement et plus	2 agents en disponibilité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal APPROUVE ces modifications du tableau des effectifs.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

# 16-09-062 -DEMANDE DE SUBVENTIONAU FOND NATIONAL DE PREVENTION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

Cette démarche comporte deux axes:

- 1- L'autorité territoriale, compte tenu de la nature des activités de la collectivité et de leurs établissements publics, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.
- 2- A la suite de cette évaluation, l'autorité territoriale met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de la collectivité et de leurs établissements publics et, à tous les niveaux de l'encadrement.

Par délibération en date du 26 mai 2016, le conseil municipal a décidé de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'accompagnement à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Mme le Maire précise que cette élaboration constitue en fait une reprise du travail déjà effectué en 2010.

Une des missions du Fond National des Prévention est de participer au financement, sous la forme d'avances ou de subventions, des mesures de prévention arrêtées par les collectivités. Le financement porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes durant la démarche (durée maximum d'un an).

L'élaboration du document unique est une mesure de prévention.

Suite à l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- de SOLLICITER le Fond National de Prévention afin d'obtenir une subvention ;
- d'AUTORISER Mme le Maire à signer tout acte s'y afférent et à percevoir la subvention accordée par le FNP.

#### 16-09-063 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - BUDGET PORT DE PLAISANCE

Afin d'effectuer le remboursement d'une place de ponton accordée lors du conseil municipal du 28 juillet 2016 et l'annulation d'une créance de l'exercice 2014 accordée le 30 juin 2016, il est nécessaire d'effectuer des opérations modificatives sur le budget port.

De plus, dans le cadre du remboursement anticipé des emprunts, il est nécessaire de prévoir des crédits pour opérations d'ordre sollicitées par le comptable public. Il convient également, compte tenu de l'évolution du taux TEC 10 servant au calcul des indemnités de remboursement, de prévoir des crédits supplémentaires à l'article 6688 afin de garantir le mandatement des indemnités à échéance de remboursement.

Enfin, il convient de prévoir des crédits concernant les taxes foncières auxquelles le port est assujetti, car les servies fiscaux nous ont assujettis par erreur à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

	Dé	penses	Rec	ettes
Chapitre – article - libellé	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65 - 6542 - Créances éteintes		+1 500 €		
67 - 6718 – autres charges exceptionnelles sur opération de gestion		+ 1 500 €		
63512 – taxes foncières		+ 3000 €		
66 - 6688 – Indemnités de remboursement anticipé		+ 10 000 €		
70 - 706 - Prestations de services				16 000 €
041-166 Opération d'ordre liée au refinancement des emprunts		+ 82 000 €		
041-1641 Opération d'ordre liée au refinancement des emprunts				+ 82 000 €
Total	€	+ 98 000€		+ 98 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'APPROUVER ces modifications budgétaires.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

#### 16-09-064 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre du remboursement anticipé des emprunts, il est nécessaire de prévoir des crédits pour opérations d'ordre sollicitées par le comptable public.

	SECTION D	INVESTISSEMENT		
	Dé	penses	Rec	ettes
Chapitre – article - libellé	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
041-166 Opération d'ordre budgétaire liée au refinancement des emprunts		+ 76 000 €		
041-1641 Opération d'ordre budgétaire liée au refinancement des emprunts				+ 76 000 €
Total	€	+ 76 000 €		+ 76 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'APPROUVER ces modifications budgétaires.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

# 16-09-065 ACQUISITION FONCIERE DELAISSE DE VOIRIE ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – PARCELLE AW 379

Dans le cadre d'une cession immobilière entre particuliers, le propriétaire propose à la commune l'acquisition d'un délaissé de voirie situé chemin des Acacias. Il s'agit de la parcelle AW 379, pour une superficie de 73 m².

En effet, ce terrain n'est pas exploité par le propriétaire actuel. Compte tenu de sa localisation, ce terrain a vocation à intégrer le domaine public communal. Il est d'ailleurs déjà affecté de fait à un usage de circulation publique.

La cession est proposée à l'euro symbolique.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER l'acquisition, pour un (1) euro symbolique, auprès des consorts DAERON, de la parcelle AW 379 située chemin des Acacias, d'une superficie de 73 m²;
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer l'acte à intervenir ;
- De DIRE que les frais d'actes seront à la charge de la commune ;
- De SOLLICITER auprès du service du Cadastre, l'intégration de cette parcelle dans le domaine public communal;
- De DIRE que la charge financière résultant de cette opération sera supportée par le budget principal de la commune, article 2112-308

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

# 16-09-066 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TALMONDAIS - RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 21 septembre 2016 a validé le rapport d'activité de la Collectivité pour l'exercice 2015.

Pour rappel, l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit:

«Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2015 de la communauté de communes du Talmondais, présenté par Mme le Maire.

RELEVÉ des DÉCISIONS prises par le Maire en vertu de l'art. L 2122.22

R.A.S.

### Arrêtés du Maire pour D.I.A.

Conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et à celles des articles L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 1978, instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, et la délibération du 29 novembre 2009, étendant ce droit aux zones AU, Madame le Maire a pris les arrêtés suivants :

N° de DIA	Désignation cadastrale	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u> <u>Préen</u>	ption
101-2016	AV 163-161 (1/3 ind)	20 che. conche à marais	332m²	11.000 € + frais	Ν
102-2016	AV 164-161 (1/3 ind)	20 che. conche à marais	332m²	11.000 € + frais	Ν
103-2016	AN 231	25 rue Pasteur	195m²	33.000 € + frais	N
104-2016	AR 1278	9, rue Général De Gaulle	293m²	236.000 € + frais	Ν
105-2016	AO 486	15, rue Pierre Curie	629m²	221.000 € + frais	Ν
106-2016	AV 162-161(1/3 ind)	20 che. conche à marais	332m²	11.000 € + frais	Ν
107-2016	AM 646	6, allée de l'atrium	585m²	90.9 <b>78</b> € + frais	Ν
108-2016	AN 583	Rue Paul Baudry	215m²	48.000 € + frais	Ν
109-2016	AV 270	Route <b>de</b> la Forêt	37m²	7.000 € + frais	Ν
110-2016	AR 1155 - 680 - 681	60 rue du Fief l'Abbesse	775m²	108.000 € + frais	Ν
111-2016	AO 473	1, rue des Robiniers	278m²	85.632 € + frais	Ν
112-2016	AI 1194	11, rue du four à chaux	427m²	190.000 € + frais	Ν
113-2016	ZD 821	1, rue des Magnolias	385m²	52.000 € + frais	Ν
114-2016	AX 153-142	10, impasse Clair Matin	2175m²	184.000 € + frais	Ν
115-2016	AX 171	47, rue des conches ractées	527m²	45.000 € + frais	Ν
116-2016	Al 812	9, av des martins pêcheurs	500m²	177.000 € + frais	Ν
117-2016	AL 238	9, rue des Pirons	405m²	140.000 € + frais	Ν
118-2016	AT109p	57, rue Abbaye du Lieu Dieu	500m²	136.000 € + frais	Ν
119-2016	ZD 171-200	90, rue G. Clemenceau	766m²	150.000 € + frais	Ν
120-2016	AL 698	27, rue des Aires	872m²	153.000 € + frais	Ν
121-2016	AL 711	9, rue de la Gabelle	459m²	73.440 € + frais	Ν
122-2016	AR 1306p	19bis, rue des Sables d'or	220m²	80.000 € + frais	Ν
123-2016	AT 304 – 225p	Impasse de la Gîte	500m²	78.000 € + frais	Ν
124-2016	AL 549	31, rue de la Perpoise	500m²	162.000 € + frais	Ν
125-2016	ZD 591	39, chemin des Métairies	358m²	145.000 € + frais	Ν
126-2016	AP <b>95</b> 5	84, rue de l'Océan	67m²	100.000 € + frais	N
127-2016	ZD 842	Rue des Vanneaux	540m²	82.000 € + frais	Ν
128-2016	ZD 843	Rue des Vanneaux	500m <sup>2</sup>	76.800 € + frais	Ν
129-2016	AR 104	3, rue de Boisvinet	110m²	84.000 € + frais	N
130-2016	AX 254	8 imp. des Grillons	529m²	65.000 € + frais	Ν
131-2016	AI 1055-1263-1267	Rue Abbaye du Lieu Dieu	22451m²	103.000 € + frais	Ν
132-2016	AO 457	Rue Pierre Curie	504m²	110.000 € + frais	Ν
133-2016	AV 211	56 route de Madoreau	448m²	75.000 € + frais	Ν
134-2016	AE 196-260	Les Sables de la Grange	216896m²	125.000 € + frais	Ν
135-2016	AM 617	5, allée des Thermes	476m²	175.000 € + frais	Ν
136-2016	AH <b>354-</b> 355 <b>-324-</b> 325	1 lotissement La Sausaie	4520m²	400.000 € + frais	Ν
137-2016	Al 1055-1263-1267	42, rue Abbaye du lieu Dieu	22451m²	107.000 € + frais	Ν
138-2016	ZD 761p	66, rue des Vanneaux	585m²	120.000 € + frais	Ν

#### QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Le Plan de Prévention des Risques Littoraux a été approuvé par le Préfet et est annexé au Plan Local d'Urbanisme (documents consultables en mairie)
- ❖ Syndicat Mixte de la Chenille processionnaire du Pin: il est fait état de l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2016 portant retrait du Conseil départemental du syndicat et transformation en un syndicat mixte fermé.
- ❖ Mme le Maire informe le conseil municipal de la prochaine refonte du site Internet de la commune.
- ❖ Bernard VOLLARD indique que des travaux d'effacement de réseaux sur la rue des Hérondais, rue Charcot et rue du Petit Brandais vont avoir lieu à compter d'octobre 2016. De plus, Vendée Numérique réalise également la montée en débit du réseau sur notre commune.
- ❖ Les services municipaux réalisent en régie un aménagement de la place Sully (confortement des épaulements). Ces travaux sont salués par le conseil municipal.
- ❖ Patricia TISSEAU indique le choix du thème pour Noël: « la forêt ».
- Prochain Conseil municipal: jeudi 3 novembre 2016

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Mme le Maire lève la séance à 22h55.

Le Maire Mireille GREAU,

Heice

Le Secrétaire Huguette VANHAUTE,